



PERRIGNY (39)

Construction d'un magasin Lidl

Mission LEVE (A100-A110-A120)

Diagnostic de pollution des sols : études historique, documentaire, et de vulnérabilité

Dossier RDI2.G.064

Pièce 1

Août 2016



Agence de Dijon • 24 rue René Char 21000 Dijon
Tél. 33 (0) 3 80 78 76 60 • Fax 33 (0) 3 80 78 76 61 • cebtp.dijon@groupe-cebtp.com



LIDL**PERRIGNY (39)****Construction d'un magasin Lidl****RAPPORT – Mission LEVE (A100-A110-A120)****Diagnostic de pollution des sols : études historique, documentaire, et de
vulnérabilité**

Dossier : RDI2.G.064

Contrat : RDI2.F.0182

Indice	Date	Chargé d'affaire	Visa	Vérifié par	Visa	Contenu	Observations
A	30/08/2016	S.RENAUD		O.DI GRAZIA		25 pages	

A compter du paiement intégral de la mission, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser à condition de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent et notamment les conditions de validité et d'application du rapport.

SOMMAIRE

1. PLANS DE SITUATION	7
1.1 Extrait de carte IGN.....	7
1.2 Image aérienne.....	7
2. CADRE DE LA MISSION	8
2.1 Présentation générale de l'étude.....	8
2.2 Méthodologie utilisée	8
2.3 Objectif de l'étude.....	8
2.4 Réalisation technique.....	9
3. PRESENTATION DU SITE.....	10
3.1 Situation géographique	10
3.2 Visite de site.....	11
3.3 Voisinage.....	13
4. ETUDE DE VULNERABILITE	14
4.1 Topographie du site.....	14
4.2 Contexte géologique	14
4.3 Contexte hydrogéologique.....	15
4.3.1 <i>Identification des nappes</i>	15
4.3.2 <i>Vulnérabilité des nappes</i>	15
4.3.3 <i>Usages des eaux souterraines - forages recensés dans la BSS</i>	15
4.4 Contexte hydrologique et sismique.....	15
4.4.1 <i>Zones inondables</i>	15
4.4.2 <i>Vulnérabilité du milieu eau superficielle</i>	16
4.4.3 <i>Zone de sismicité</i>	16
4.5 Climatologie	16
4.6 Contexte écologique.....	17
4.6.1 <i>Les inventaires patrimoniaux et sites Natura 2000</i>	17
4.6.2 <i>Vulnérabilité des zones de protection réglementaire</i>	18
5. HISTORIQUE DU SITE	19
5.1 Bases de Données – Identification du site d'étude	19
5.1.1 <i>Site BASOL</i>	19
5.1.2 <i>Site BASIAS</i>	19
5.1.3 <i>Installations classées</i>	19
5.2 Etude des photographies aériennes.....	20
6. CARACTERISATION DES RISQUES	23

7.	CONCLUSION DE L'ETUDE HISTORIQUE ET DE VULNERABILITE	24
7.1	Analyses factuelles.....	24
7.2	Proposition de diagnostic – état zéro.....	24
7.3	Observations.....	25

LISTE DES ABREVIATIONS

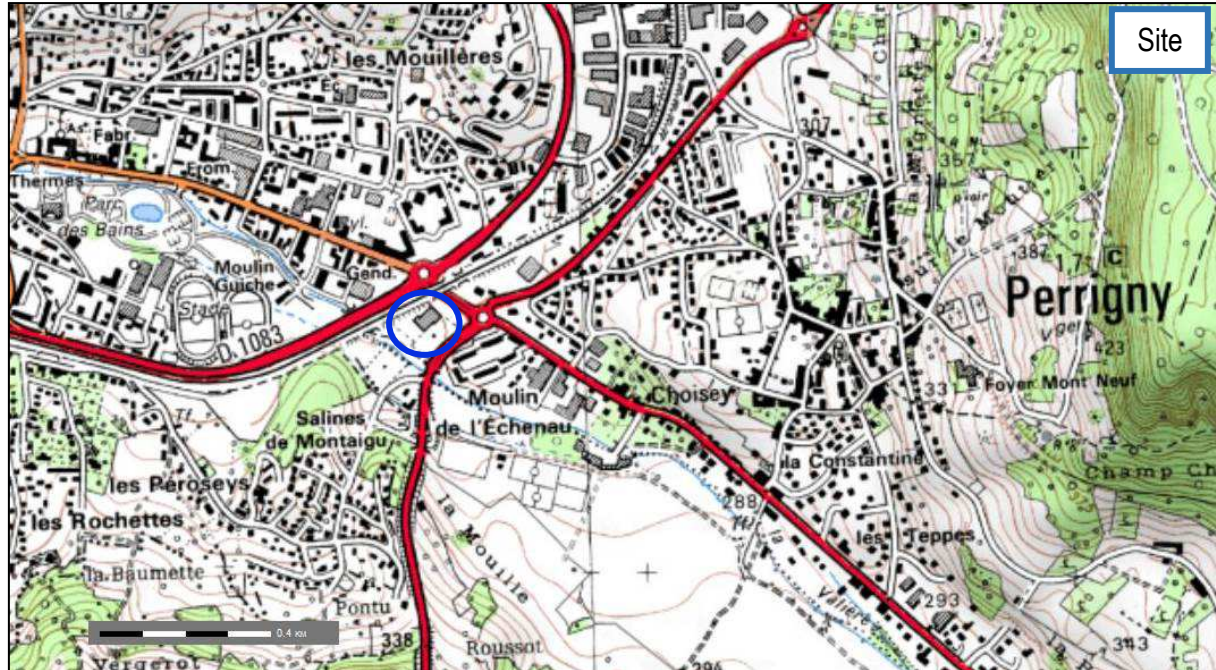
AEP :	Alimentation en eau potable
As :	Arsenic
BASIAS :	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL :	Base de données sur les anciens sites pollués
BRGM :	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS :	Banque de données du Sous-Sol
BTEX :	Benzène – Toluène – Ethylbenzène – Xylène
Cd :	Cadmium
COFRAC :	Comité Français d'Accréditation
COHV :	Composé(s) Organique(s) Halogéné(s) Volatil(s)
COT :	Carbone Organique Total
Cr :	Chrome
Cu :	Cuivre
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPA :	Environmental Protection Agency / Agence de Protection de l'Environnement
EVAL :	Evaluation environnementale
GNT :	Graves Non Traitées
HAP :	Hydrocarbure(s) Aromatique(s) Polycyclique(s)
HCT :	Hydrocarbures Totaux
Hg :	Mercure
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN :	Institut Géographique National
INDIQUASOL :	Indicateurs de la Qualité des Sols (Base de données)
ISDI :	Installation de Stockage de Déchets Inertes
MEDDE :	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Mm ³ :	Millier de mètres cube
NGF :	Nivellement Général de France
Ni :	Nickel
Pb :	Plomb
PCB :	Polychlorobiphényle(s)
PID :	Photoionization Detector / Détecteur à photo-ionisation
ppm :	partie par million (équivalent mg/kg)
RMQS :	Réseau de Mesure de la Qualité des Sols
STEP :	Station d'Épuration des eaux usées
TN :	Terrain Naturel
Zn :	Zinc
ZNIEFF :	Zone(s) Naturelle(s) d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

RESUME NON TECHNIQUE

Mission	
Référence du dossier	RDI2.G.064
Nom de la Mission	Etude historique et de vulnérabilité des sols en vue d'une caractérisation initiale du terrain
Visite de site	19/08/2016 par A. LETESSIER
Localisation du site	Entre la route Départementale n°52, la Route Départementale n°678, les voies SNCF et le ruisseau de la Vallière sur le territoire communal de PERRIGNY (39)
Occupation actuelle	Magasin LIDL existant et son parking attenant Espaces verts
Aménagement futur	Magasin LIDL
Missions selon la norme NF X 31-620	LEVE – A100, A110, A120
Synthèse de l'étude	Sensibilité forte vis-à-vis des eaux superficielles Remblais d'origine inconnue et non maîtrisée Aucune activité potentiellement à risque sur site et en voisinage

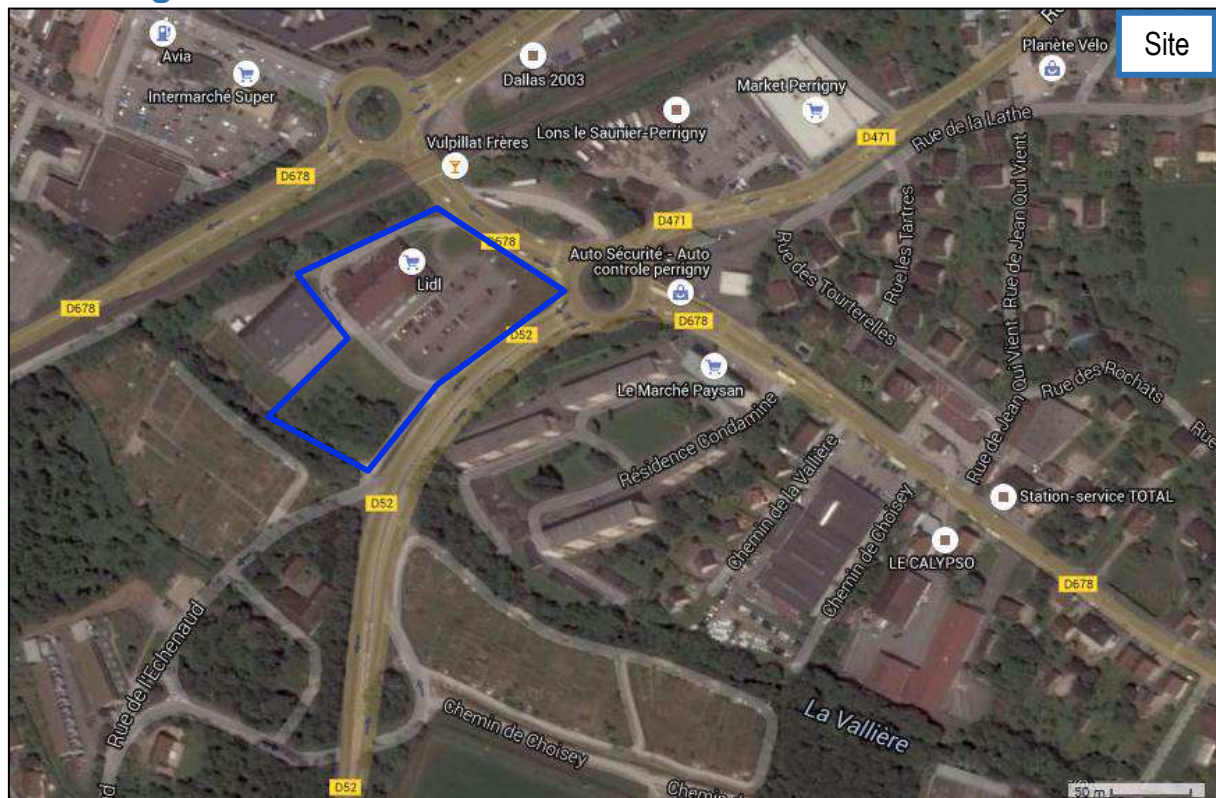
1. PLANS DE SITUATION

1.1 Extrait de carte IGN



Source : www.geoportail.fr

1.2 Image aérienne



Source : www.maps.google.fr

2. CADRE DE LA MISSION

2.1 Présentation générale de l'étude

Dans le cadre du projet d'aménagement du site sur un terrain de 11 866 m² sis entre la route Départementale n°52, la Route Départementale n°678, les voies SNCF et le ruisseau de *la Vallière* sur le territoire communal de PERRIGNY (39), il a été demandé à Ginger CEBTP – Section Sites et Sols Pollués, la réalisation d'un diagnostic de pollution. Le présent rapport constitue le document de levée de doute.

Le présent rapport constitue le document de levée de doute (A100, A110 et A120).

La mission précisée par le Maître d'Ouvrage consiste en la réalisation d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité du milieu en vue d'estimer l'état des sols et le possible impact sanitaire du site.

La synthèse de l'étude historique et documentaire permettra alors de déterminer le nombre et l'emplacement plus précis des éventuelles sources potentielles de pollution et ainsi déterminer l'emplacement précis des sondages à réaliser.

2.2 Méthodologie utilisée

La démarche suivie est conforme aux « Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués » dictées par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables le 8 février 2007 (actuellement MEDDE).

L'étude globale correspond à des missions de type A100, A110 et A120 telles que décrites dans la norme NF X 31-620 sur les prestations de services relatives aux sites et sols pollués :

- Mission A100 : La visite préliminaire du site,
- Mission A110 : L'étude documentaire et historique,
- Mission A120 : L'étude de vulnérabilité des milieux.

La démarche suivie est conforme à la réglementation en vigueur et au code de l'Environnement.

2.3 Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est :

- De déterminer plus précisément le nombre et l'emplacement des zones sources potentielles de pollution,
- D'évaluer qualitativement les risques associés sur le milieu environnemental,
- De reconnaître la qualité des sols et du sous-sol.

2.4 Réalisation technique

Cette étude a été réalisée avec les moyens humain et technique du bureau d'études Ginger CEBTP.

La visite de site a été effectuée par le chef de projets de l'agence de Dijon (21).

3. PRESENTATION DU SITE

3.1 Situation géographique

L'ilot foncier concerné de 11 866 m² se trouve bordé :

- au Nord par la route Départementale n° 52,
- à l'Ouest par les voies SNCF et un magasin existant,
- à l'Est par la Route Départementale n° 678,
- au Sud par le ruisseau de la Vallière.

Il est cadastré sous la section AD et comprend les parcelles n° 593, 595, 597, 598 et 599.

Le site comprend à ce jour :

- Un magasin Lidl existant qui sera démoli ultérieurement au Nord,
- Une zone de parking à l'Est,
- Des espaces verts au Sud de la parcelle.

Le site ne présente pas de pente apparente. Il s'inscrit à une cote altimétrique moyenne variant de 271.0 à 276.0 m NGF.

L'emprise de la parcelle est présentée sur la figure ci-dessous :

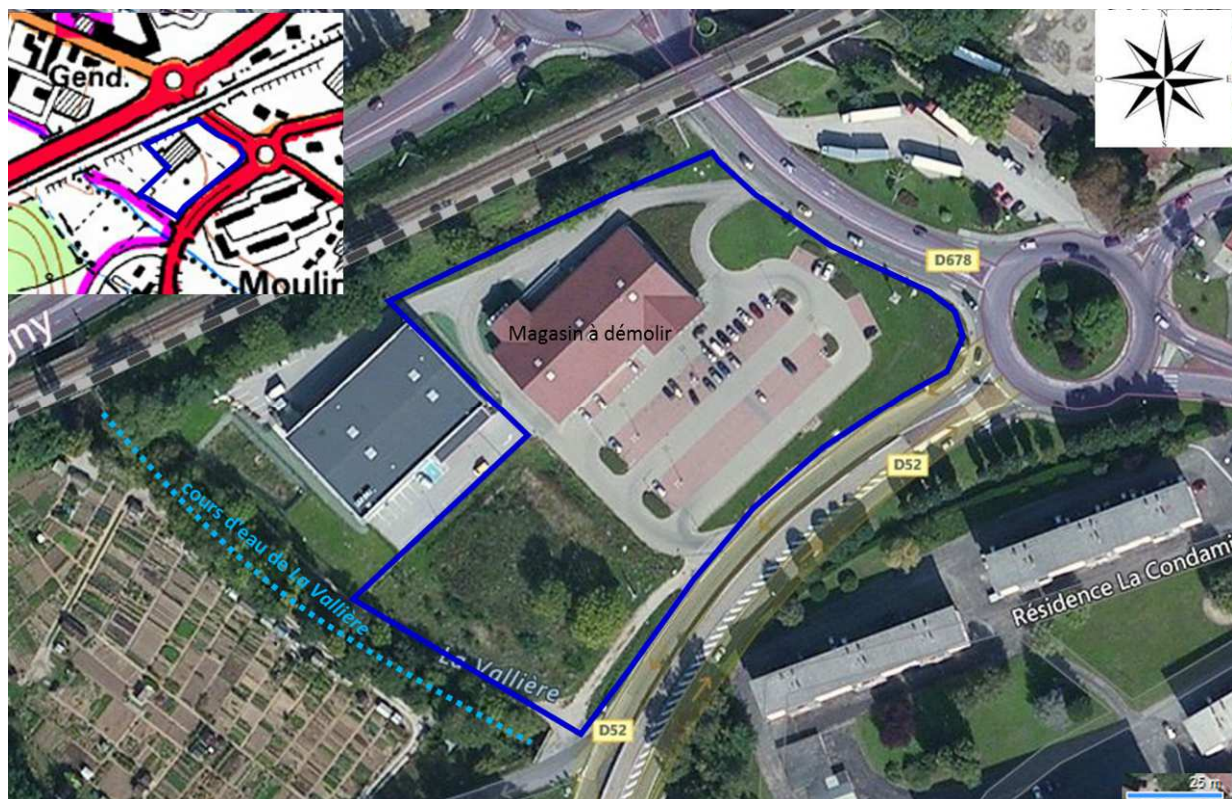


Figure 1 : Site d'étude

3.2 Visite de site

Lors de la visite de site, le 19 août 2016, le site était occupé par :

- Le magasin Lidl existant qui sera démoli ultérieurement :



- Les voiries et le parking attenants au magasin qui seront réaménagés :



- Des espaces verts en périphérie du site et au Sud une zone boisée relativement dense :



3.3 Voisinage

Le site et son voisinage immédiat sont présentés sur la photographie aérienne ci-après. Le site se trouve sur la commune de Perrigny (39) dans la région de Bourgogne franche Comté.

Le site est mitoyen d'un magasin de l'enseigne Promocash avec ses voiries et parking attenants :



Le site d'étude est également délimité :

- En limite Nord/Nord-Ouest : par une voie ferrée,
- Au Nord : par une route départementale,
- À l'Est : par une route départementale ainsi qu'un restaurant,
- Au Sud-Est : par le ruisseau de *la Vallière* ainsi que des potagers.
- Au Sud-Ouest : par une route départementale ainsi que des logements collectifs
- À l'Ouest par le magasin Promocash



Figure 2 : Voisinage du site d'étude - Source : www.bing.com/mapspreview

4. ETUDE DE VULNERABILITE

4.1 Topographie du site

Au niveau topographique, le terrain actuel ne présente pas de pente apparente avec cependant au Sud une élévation de terrain par remblaiement de 1 à 2 m de hauteur dans la zone végétalisée.

Le terrain actuel a été réaménagé lors des constructions précédentes, et il est possible que cette butte soit constituée des déblais issus des terrassements antérieurs.

Les cotes du terrain actuel dans l'emprise du projet varient de 271 m NGF à l'extrémité Sud du site à 276 m NGF au Nord et au niveau de la butte, le bâtiment existant étant calé à la cote 274.2 m NGF.

4.2 Contexte géologique

D'après la carte géologique de LONS LE SAUNIER au 1/50 000, la suite lithologique devrait être constituée des formations suivantes, avec de haut en bas :

- Les remblais liés à l'aménagement du site,
- Des alluvions de la Vallière, argilo-limoneuses en tête puis argileuses et plus ou moins sableuses et graveleuses en profondeur,
- Un substratum du Jurassique pouvant être très fracturé voire broyé (présence de failles) potentiellement argileux, marneux, calcaire ou gréseux.

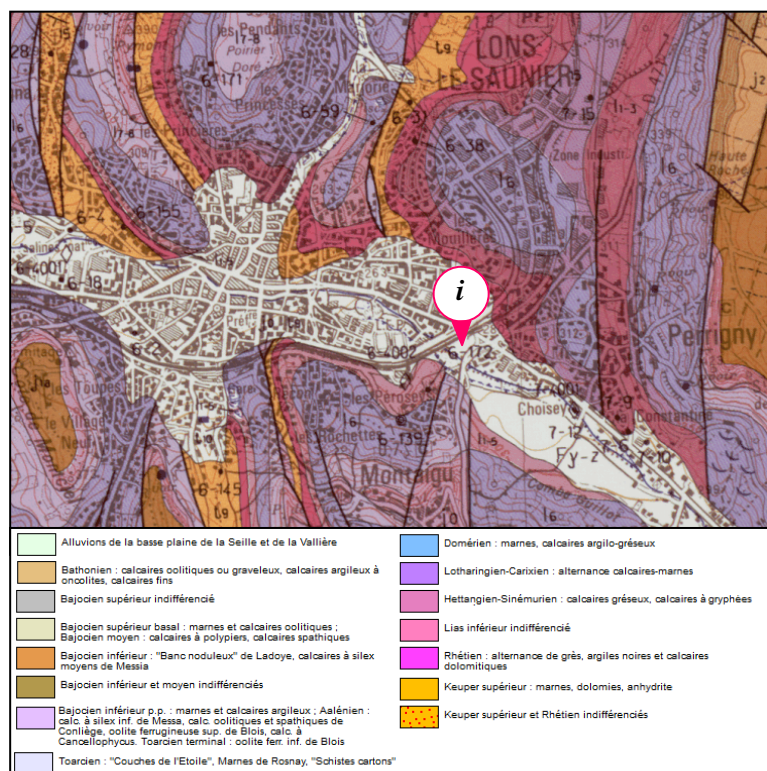


Figure 3 : Extrait de la carte géologique du secteur d'étude
Source : www.infoterre.brgm.fr

4.3 Contexte hydrogéologique

4.3.1 Identification des nappes

Un système aquifère superficiel se localise au droit du site. La masse d'eau est référencée par l'Agence de Loire-Bretagne sous les codes nationaux (Sandre ve1.1) :

- DG516 : « Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien ». De type Imperméable localement aquifère à écoulement majoritairement libre totalement affleurante. La surface totale de cette masse d'eau est de 430 km².

4.3.2 Vulnérabilité des nappes

La vulnérabilité de la nappe dépend de la nature des terrains dans lesquels se développe l'aquifère, de sa profondeur et de sa position (libre ou captive).

Compte tenu de la présence d'un écoulement libre affleurant, les eaux souterraines semblent vulnérables à une pollution en provenance de la zone d'étude.

4.3.3 Usages des eaux souterraines - forages recensés dans la BSS

Aucun ouvrage n'est référencé comme point d'eau pour consommation humaine dans la Banque de Données du Sous-Sol (BSS) à proximité (moins d'un kilomètre) de la zone d'étude.

4.4 Contexte hydrologique et sismique

4.4.1 Zones inondables

D'un point de vue hydrographique, la commune du site à l'étude est concernée par une zone réglementaire d'inondation selon le « PPR inondation, synthèse des zonages réglementaires ».

Le plan ci-contre reprend les risques d'inondation par remontées de nappe d'eau souterraine par les sédiments.

Le site d'étude se trouve dans une zone de sensibilité faible concernant la remontée de la nappe d'eau dans les sédiments. La zone d'étude se situe cependant à proximité immédiate d'une nappe sub-affleurante

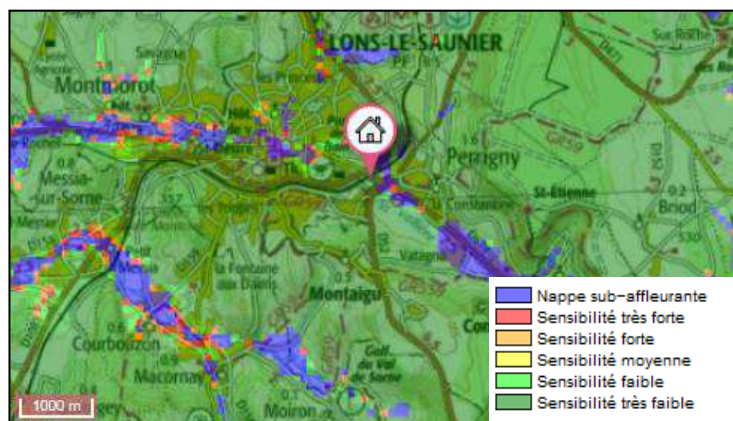


Figure 4 : Cartes des remontées de nappes dans les sédiments
Source : www.georisques.gouv.fr

4.4.2 Vulnérabilité du milieu eau superficielle

Un cours d'eau est présent à proximité du site à l'étude. Il s'agit du Ruisseau de *la Vallière* reliant le cours d'eau de *Solnan*. Ce cours d'eau est situé à proximité immédiate en bordure sud du site d'étude.

4.4.3 Zone de sismicité

Depuis le 1^{er} mai 2011, le nouveau zonage sismique de la France (décret n°2010-1255 du 22/10/2010) est désormais applicable. Le site étudié est classé en zone de sismicité 3 (modérée). Le niveau de sismicité ne semble donc pas présenter de risque de détérioration accru vis-à-vis des ouvrages pouvant impacter l'état des sols et des eaux.

4.5 Climatologie

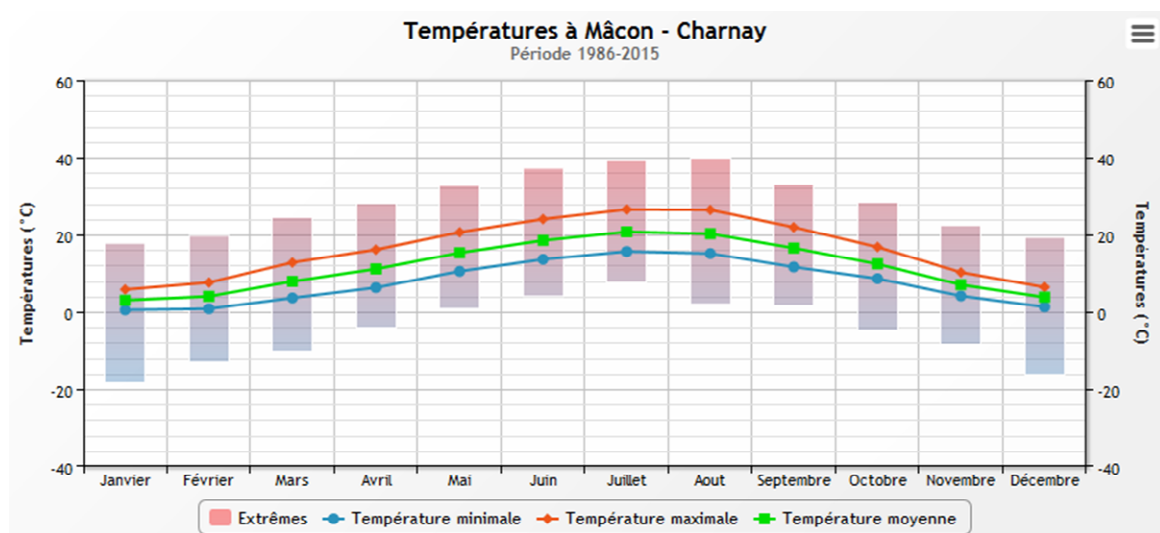
Source : Infoclimat, Fiche climatologique – Station de Mâcon-Charnay (71) – Statistiques de 1986 à 2015.

La station la plus proche, représentative du climat du site d'étude est la station de Mâcon-Charnay. La hauteur moyenne des précipitations de 1986 à 2015 à proximité du site d'étude est de 657.8 mm par an, soit une moyenne de 54.82 mm par mois.

Les températures et précipitations mensuelles sont données dans le tableau suivant :

Mois	janv.	fev.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Annuel
Tempé Maxi moyenne (°C)	5.8	7.6	12.8	16.1	20.6	24	26.5	26.4	21.9	16.8	10.2	6.4	16.3
Tempé Mini moyenne (°C)	0.5	0.8	3.6	6.3	10.5	13.6	15.6	15.1	11.6	8.6	4.1	1.3	7.6
Cumul précips (mm)	41.5	39.7	38	51.1	61.4	53.5	59.4	59.8	50.8	74.2	76.3	52.2	657.8

Tableau 1 : Températures et précipitation de 1986 à 2015 – Mâcon-Charnay (Infoclimat)



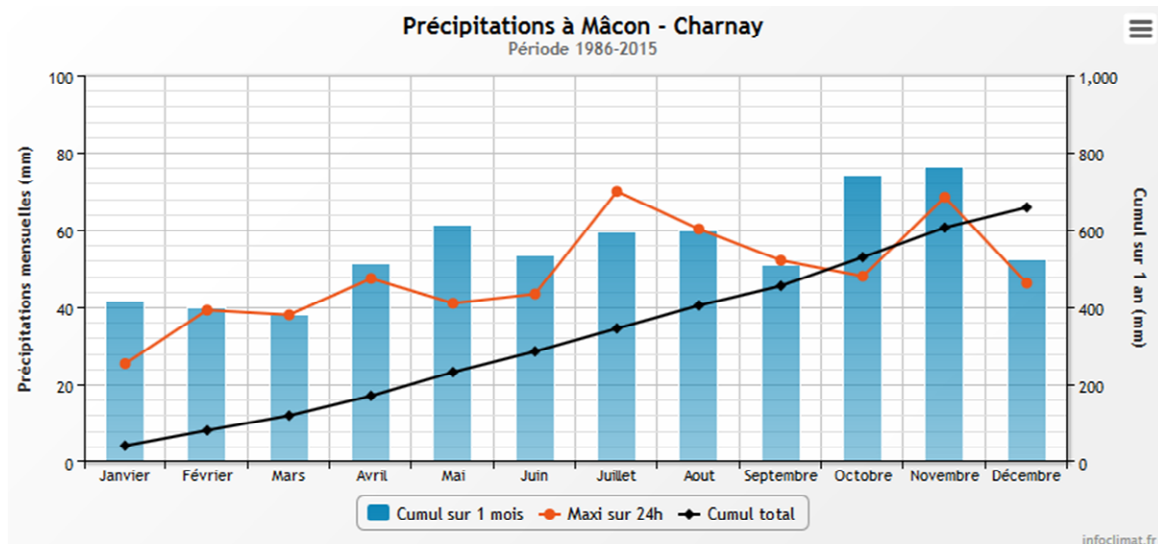


Figure 5 : Températures et pluviométrie moyenne– Mâcon-Charnay (71) - Statistiques 1986 à 2015

4.6 Contexte écologique

4.6.1 Les inventaires patrimoniaux et sites Natura 2000

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), lancé en 1982, a pour objectif de recenser et de décrire les secteurs naturels remarquables, sur le plan biologique et écologique et présentant un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 : d'une superficie généralement limitée, ces zones se caractérisent par un grand intérêt biologique et écologique (présence d'espèces, associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national) ;
- Les ZNIEFF de type 2 : il s'agit là de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes. (massif forestier, vallée, estuaires,...).

La Directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite Directive « Oiseaux » prévoit :

- Un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (inventaire ZICO) qui identifie les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France.
- Sur la base de cet inventaire sont ensuite désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui sont alors intégrées au réseau Natura 2000.

La Directive du Conseil des Communautés Européennes n°92-43 du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats » prévoit :

- Un inventaire des sites éligibles au titre de la Directive « Habitats », c'est-à-dire les sites susceptibles d'être proposés au réseau Natura 2000 en application de la Directive « Habitats ».

- Sur la base de cet inventaire sont définies les propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) qui sont proposées par chaque État membre à la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000.
- Les sites sélectionnés pour intégrer le réseau Natura 2000 deviennent alors des Sites d'Importance Communautaire (SIC). La liste de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne de façon globale pour chaque région biogéographique.
- Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

D'après les informations collectées, le site ne rentre dans aucune zone de protection écologique. En cas d'impact avéré des terres, celles-ci ne pourraient pas avoir d'impact direct sur une zone naturelle. En effet, les zones de protégées ne sont présentes qu'à 2 Km au Sud-Est du site d'étude

4.6.2 Vulnérabilité des zones de protection réglementaire

Aucune zone remarquable n'est vulnérable à une éventuelle pollution en provenance du site.

5. HISTORIQUE DU SITE

5.1 Bases de Données – Identification du site d'étude

5.1.1 Site BASOL

Le site Internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable répertorie dans sa base de données BASOL les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (<http://basol.environnement.gouv.fr>).

La zone d'étude et les terrains mitoyens ne sont pas inventoriés dans cette base de données.

5.1.2 Site BASIAS

La Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services du BRGM (BASIAS) recense, par département, les sites ayant accueillis des activités potentiellement polluantes.

Le site d'étude n'est pas répertorié selon la base de données comme BASIAS. Le site BASIAS le plus proche de la zone d'étude est la station-service de carrefour market n°FRC3902588 ayant une activité codifiée G47.30Z présente une activité soumise à déclaration et utilise du produit tel que des hydrocarbures (fuel, essence, acétylène, ...).

La station-service est située à 140m au Nord-Est du site Lidl. L'impact de cette activité vis-à-vis du site à l'étude semble donc assez limité.

5.1.3 Installations classées

En France, une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments. Les activités relevant de la législation des ICPE sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qu'elles peuvent engendrer :

- Déclaration (D) : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses, une simple déclaration en préfecture est nécessaire. Elle mentionne en outre s'il s'agit d'une personne physique ou morale, l'adresse à laquelle l'exploitation doit être implantée, la nature et le volume des activités envisagées, le mode de traitement des eaux et des déchets, etc.

- Enregistrement (E) : il s'agit d'un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée. La demande d'enregistrement comporte les pièces suivantes : l'identité du demandeur, la localisation de l'installation, la description, la nature et le volume des activités ainsi que les rubriques de la nomenclature dont relève l'installation. Des pièces annexes sont à fournir comme par exemple des cartes et des plans de l'installation, les capacités techniques et financières de l'exploitant, Un document justifiant la compatibilité du projet d'installation avec les dispositions d'urbanisme et du respect des prescriptions générales applicables à l'installation.
- Autorisation (A) : Le titre 1er du Livre V du code de l'environnement relatif aux ICPE prévoit que les installations industrielles et agricoles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, préalablement à leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection. Cette demande d'autorisation comporte des éléments tels que l'identité du demandeur, la localisation de l'exploitation, la nature et volume des activités, les procédés de fabrication, les capacités techniques et financières, la situation administrative de l'établissement concerné. Des pièces annexes doivent être élaborées comme par exemple : une étude d'impact et de dangers, plusieurs plans de l'exploitation, etc.
- Autorisation avec servitude (AS) : correspond à peu de chose près aux installations « Seveso seuil haut » au sens de la directive européenne « Seveso II ». Ces installations présentent des risques technologiques, la démarche est la même que pour l'autorisation mais des servitudes d'utilité publique sont ajoutées dans le but d'empêcher les tiers de s'installer à proximité de ces activités à risque.

Selon le registre du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, il n'y a aucune installation classée pour la protection de l'environnement en voisinage direct du site d'étude. En effet, l'installation classée la plus proche est situé à 800 m au Nord-Est du site d'étude au 1000, rue de la lieme à Perrigny (39).

Le site ICPE ne présente aucun impact possible vis-à-vis du site d'étude.

L'ensemble des textes publics sont disponible sur la base de données : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

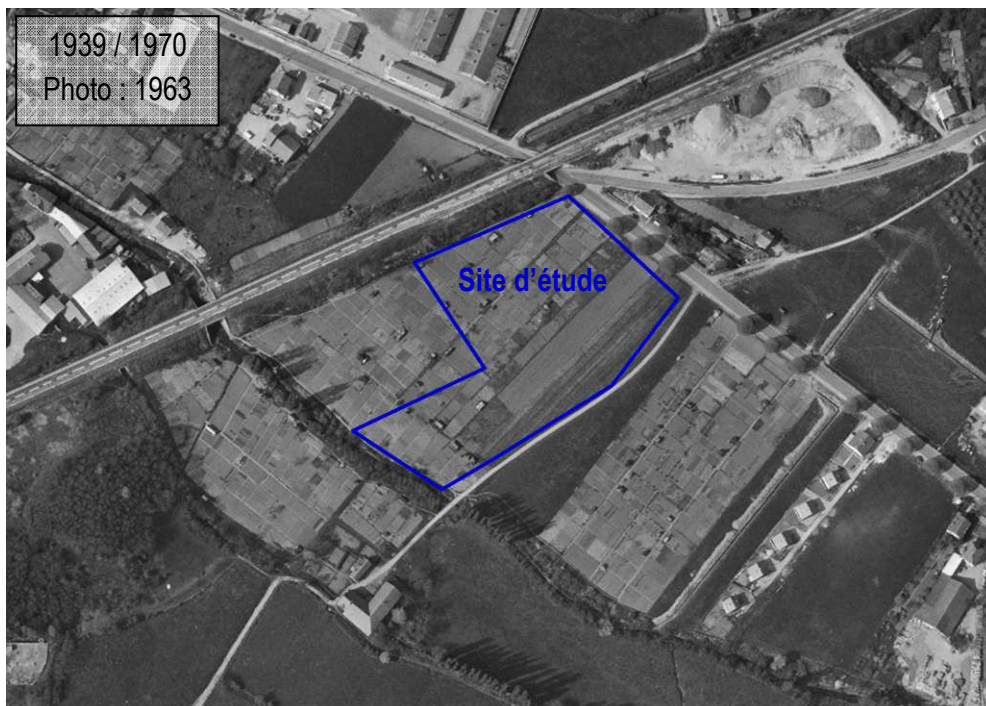
5.2 Etude des photographies aériennes

Le site Géoportail donne accès à certains clichés aériens anciens. La liste des clichés est exposée dans le tableau ci-après :

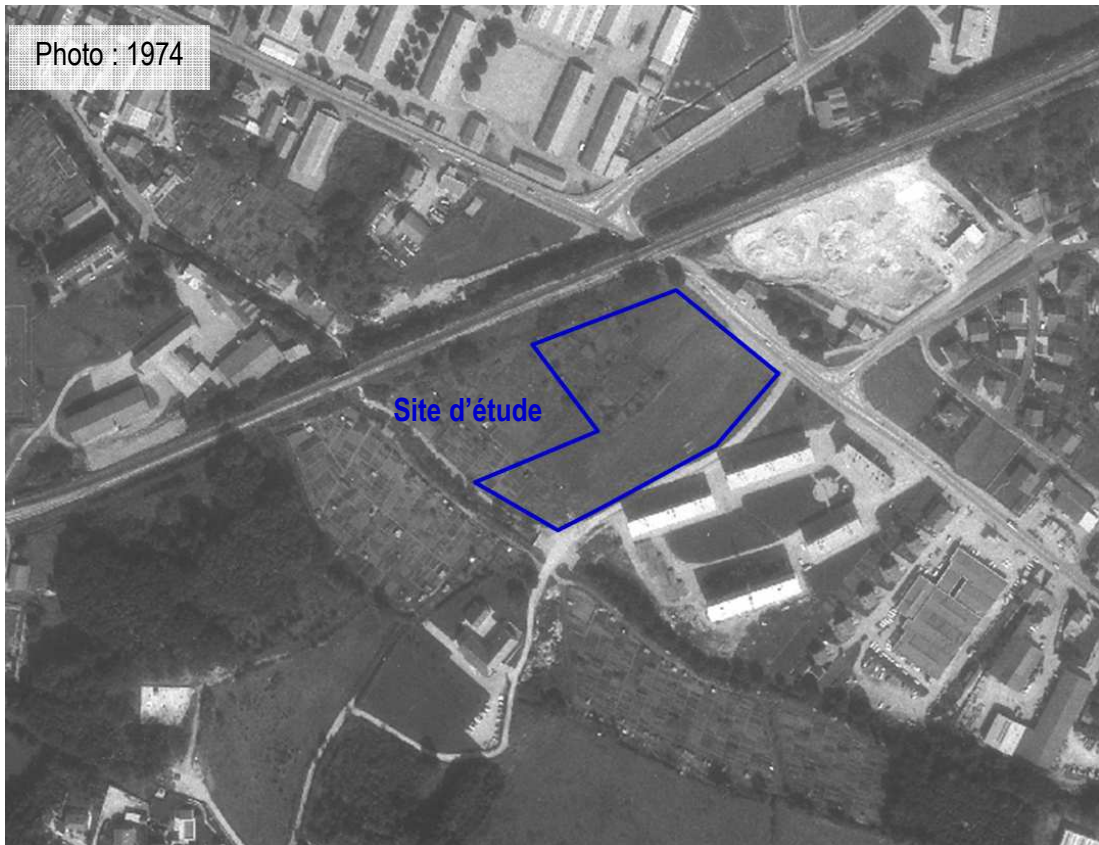
Année	Nom de la mission	Cliché
1939	C3226-0071_1939_F3226	123
1946	C3226-0241_1946_CDP2180	22
1953	C3226-0061_1953_F3026-3226	94
1958	C3226-0231_1958_CDP1304	135
1960	C92PHQ1371_1960_CDP9063	1138
1962	C3226-0051_1962_F3226	9
1963	C3226-0201_1963_CDP3919	7559
1966	C3226-0131_1966_CDP7183	569
1969	C3127-0063_1969_FR1792	1262
1970	C3226-0031_1970_FR1980	2
1974	C3226-0251_1974_CDP6112	9938
1975	C3226-0151_1975_CDP7959	4147
1978	C3127-0051_1978_FR3014	382
1981	C3226-0021_1981_FR9182	12
1984	C3226-0041_1984_F3126-3426	66
1989	C3426-0023_1989_IFN39IR	1041
1996	C96SAA1361_1996_FD25-39	853
1998	CA98S00621_1998_F3224-3226	79
2000	CN00000044_2000_IFN39_IRC	463
2001	CA01S00813_2001_FD25-39B	248

Tableau 2 : Clichés IGN

Sur l'ensemble des photographies citées ci-dessus certaines permettent d'observer l'évolution de la zone d'étude et de son environnement proche au cours du temps.



Le site d'étude présente entre 1939 et 1970 de nombreux potagers ainsi qu'une parcelle agricole au Sud-Est de la parcelle. Le voisinage s'urbanise légèrement au nord de la parcelle.



Les potagers sont remplacés par des parcelles agricoles sur la majorité du site à l'étude. Les logements collectifs au sud du site sont construits entre 1970 et 1974.



La parcelle ne montrent toujours pas d'aménagement majeurs entre 1975 et 2001 et présentent des parcelles agricoles et des potagers. Le voisinage continue à légèrement s'urbaniser.

6. CARACTERISATION DES RISQUES

Contexte	Caractérisation des milieux	Vulnérabilité de l'environnement vis-à-vis d'une éventuelle pollution en provenance du site	Synthèse de la vulnérabilité des milieux
Géologie	La zone d'étude se trouve au droit d'une zone d'alluvions.	Cette formation peut présenter une fluctuation notable des eaux souterraines	Moyenne
Hydrogéologie	La nappe souterraine présente au droit du site est libre, affleurante. La remontée des nappes en cas de pluie est cependant classée « très faible »	La nappe d'eau peut directement être impactée par une éventuelle pollution au vu de sa présence jugée peu profonde.	Moyenne
Utilisation des eaux souterraines	Aucun ouvrage BSS n'est recensé dans le secteur.	Nulle (supérieur à 500 m)	Nulle
Hydrologie	Le cours d'eau de la Vallière passe en bordure sud du site à l'étude.	Un impact est envisageable	Forte
Zones protégées	D'après les informations collectées, le site n'est compris dans aucune zone protégée	La qualité du site ne peut avoir d'impact envers une zone protégée	Nulle

Tableau 3 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité de l'environnement du secteur d'étude

Au vu de l'ensemble des résultats, il est donc noté un cours d'eau vulnérable au vu de sa proximité et d'un battement de nappe affleurant et fluctuant.

Une épaisseur de remblais est suspecté au sud du site au vu de l'aménagement. Une caractérisation de ces remblais semble nécessaire.

Ginger CEBTP préconise donc la réalisation de sondages environnementaux au droit de la zone de remblais proche du cours d'eau étant donné l'accueil du futur bâtiment afin de vérifier l'état des sols sur le site à l'étude.

7. CONCLUSION DE L'ETUDE HISTORIQUE ET DE VULNERABILITE

7.1 Analyses factuelles

Dans le cadre du projet d'aménagement du site, localisé au croisement de la route D678 et D52 sur la commune de Perrigny (39), il a été demandé à Ginger CEBTP – Section Sites et Sols Pollués, la réalisation d'une mission de levée de doute. Le présent rapport constitue le document de levée de doute (A100, A110 et A120).

Cette étude a alors permis de mettre en évidence :

- D'un point de vue environnemental :
 - Une vulnérabilité moyenne du milieu eaux souterraines,
 - Une sensibilité forte du milieu eaux superficielles,
 - Le site d'étude ne présente pas d'activité classé BASIAS pouvant avoir un fort impact sur l'état des sols,
 - Le site ne s'inscrit au droit d'aucune zone protégée,
 - Aucun site ICPE n'est présent sur site, le premier site ICPE est présent à 800m du site d'étude.
 - Une présence de remblai envisagé sur le site d'étude d'origine et d'état non connu pouvant avoir un impact sur les sols. Au vu du projet communiqué ces remblais seront à gérer durant la phase de travaux.
- D'un point de vue historique :
 - Le site d'étude a été occupé très longtemps par des potagers et parcelles agricoles.
 - Le projet prévoit un réaménagement du site et une gestion des sols.

En conclusion, aux vues des données récoltées et analysées, dans le cadre du souhait d'un aménagement du site et de démolition et reconstruction des bâtiments, un diagnostic initial de l'état des sols de type A200 est préconisé afin de s'assurer de la qualité des remblais présents au sud du site d'étude et qu'aucun impact environnemental ou sanitaire ne soit présent vis-à-vis du projet souhaité.

Les prélèvements ainsi effectués permettront de vérifier la qualité des remblais présents et de l'impact de l'activité avant les différents aménagements. Ginger CEBTP préconise donc de prévoir cette mission A200 avant l'aménagement du site afin de connaître le mode de gestion des déblais possible et d'estimer les coûts associés.

7.2 Proposition de diagnostic – Etat zéro

En fonction des données mises en évidence précédemment, Ginger CEBTP propose la réalisation de sondages à la tarière mécanique descendus à 3.0 mètres de profondeur afin de caractériser la qualité des sols en profondeur. Les analyses porteront sur des éléments ciblés

afin de vérifier la qualité des sols et de connaître le mode de gestion en cas de déblaiement.
Les éléments choisis sont :

- HCT C10-C40
- HAP
- BTEX
- COHV
- Métaux sur brut et éluât
- Éléments inertes (COT brut/éluât, fluorures, fraction soluble, etc...).

Le schéma conceptuel ci-dessous reprend certaines informations constatées lors de cette étude historique et documentaire.

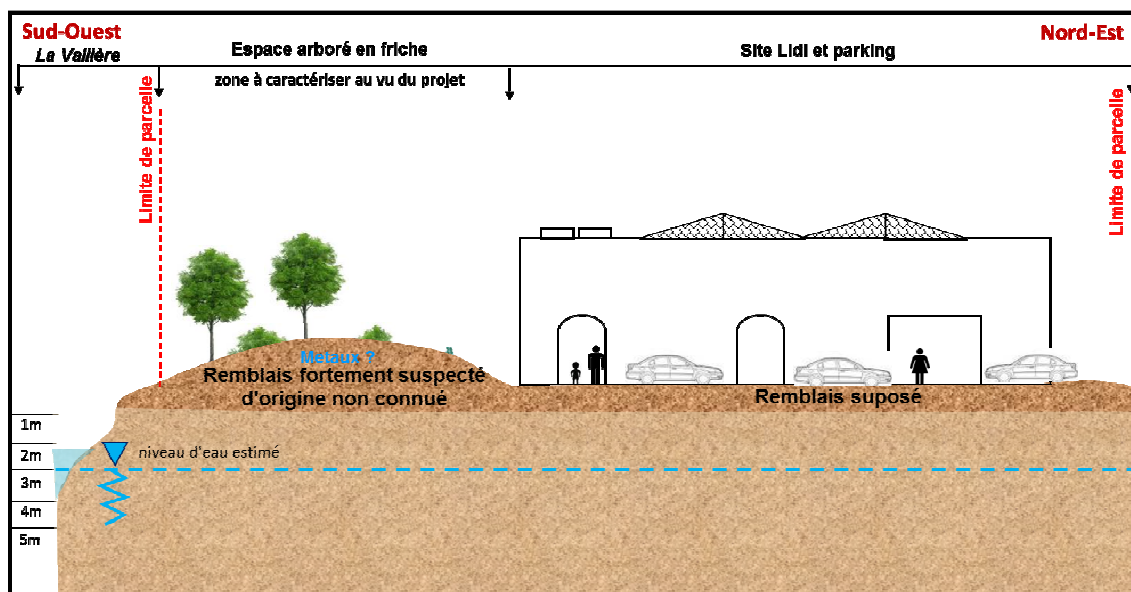


Figure 6 : Schéma conceptuel site

7.3 Observations

Le présent rapport et ses annexes constituent un ensemble indissociable. La mauvaise utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle sans l'accord écrit de GINGER CEBTP ne saurait engager la responsabilité de celui-ci.

Les conclusions du présent rapport sont limitées à l'analyse des seules informations qui ont pu être recueillies auprès de l'Administration ou du Client et de la reconnaissance ponctuelle des sols.

La responsabilité de GINGER CEBTP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

GINGER CEBTP ne saurait être rendu responsable des modifications apportées à son étude que dans la mesure où il aurait donné, par écrit, son accord sur lesdites modifications.

GINGER CEBTP ne peut être tenu responsable des décisions prises en application de ses préconisations ou des conséquences engendrées par le non-respect et ou l'interprétation erronée de ses recommandations.